



## Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 1er décembre 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce deuxième jour de décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, conseillère siège no: 2
Messieurs	Eugène Miville, conseiller siège no : 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no : 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1. Rapport du Maire
  - 6.2. Avis de motion adoption du budget
  - 6.3. Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus
  - 6.4. Identification des signataires de documents à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière
  - 6.5. Adoption du calendrier municipal pour l'année 2015
  - 6.6. Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes
  - 6.7. Fête citoyenne du 5 décembre
7. Gestion Financière
  - 7.1. Factures du mois
  - 7.2. Indexation des salaires et rémunération
  - 7.3. Dépôt de la liste des sommes dues à la municipalité
  - 7.4. Offre de services forfaitaires Caïn Lamarre Casgrain Wells
  - 7.5. Demande de dons et commandites
  - 7.6. Représentation
8. Voirie
  - 8.1. 1<sup>er</sup> versement pour le déneigement des cours municipales
  - 8.2. 1<sup>er</sup> Versement pour l'entretien des chemins d'hiver
  - 8.3. Travaux réalisés dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier
9. Sécurité Publique
  - 9.1. Adoption du budget et de la quote-part du service incendie
10. Hygiène du milieu
  - 10.1. Adoption du tarif du lieu d'enfouissement technique pour 2015
11. Urbanisme
  - 11.1. Attribution d'un numéro civique
12. Varia
  - 12.1. Rapport Bâtiments municipaux
  - 12.2. Rapport Matières Résiduelles et Hygiène du milieu
  - 12.3. Rapport Service incendie
  - 12.4. Rapport Urbanisme
  - 12.5. Rapport Budget
  - 12.6. Rapport Comité des Loisirs
13. Période de questions

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
Liste des comptes à payer du mois de novembre		
AGRO ENVIRO LAB		151.77 \$
ANIK BOUCHARD-VÉZINA		182.31 \$
AQUATECH		2 770.09 \$
CAMÉLIA DESIGN		1 632.65 \$
CENTRE DE FORMATION C.P.G.P.		134.52 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-DENIS		40.00 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.		364.03 \$
FABRIQUE DE SAINT-ONÉSIME	Réémission d'un chèque perdu	50.00 \$
FERME GUY LEVESQUE		2 249.97 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.		206.62 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.		48.28 \$
GARAGE S. LEMIEUX		1 915.47 \$
IDC INFORMATIQUE	sauvegarde en ligne	430.47 \$
MICHELLE LÉVESQUE		603.62 \$
MRC DE KAMOURSKA		123.90 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE		15.00 \$
PETITE CAISSE MUN. ST-ONESIME		51.42 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD INC.		25.24 \$
S.C. EXPRESS		22 583.62 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON ENR.		3 556.16 \$
SERVICE SANITAIRE ROY		185.80 \$
SIGMA AUTOMATISATION		103.48 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS		355.34 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE INC.		2 233.39 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		1 063.03 \$
VILLE LA POCATIERE		344.93 \$
	sous-total	41 421.11 \$
Les incompressibles		
BELL CANADA		285.51 \$
HYDRO QUÉBEC (BIOFOSSE)		1 717.19 \$
VISA (FOURN. BUR.)		31.27 \$
Location photocopieur		336.33 \$
Caisse populaire	frais	20.00 \$
Caisse populaire	remb. Prêt	3 249.59 \$
Desjardins service de paies		63.67 \$
Salaire et charges sociales 1er au 30 nov.	Maryse Lizotte	} 6 366.52 \$
	Geneviève Cloutier	
	Anik Bouchard-Vézina	
		12 070.08 \$
	Grand total	<u>53 491.19 \$</u>

Rés.223-2014

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Maryse Lizotte, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

**Rés.224-2014      Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

**Rés.225-2014      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014**

Il est proposé par la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Recensement d'œuvre d'art public  
TransCanada, invitation à une porte ouverte  
Le Chemin de Saint-Rémi, entente de mise en place  
Caïn Lamarre Casgrain Wells, offre de service forfaitaire de base  
Ministre des Transports, aide à l'amélioration du réseau routier municipal  
Norbert Morin : Annonce des investissements pour les politiques familiales et les démarches Municipalité amie des aînés  
Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées

**PAR COURRIEL**

Demande d'attribution d'un numéro civique  
Demande d'appui par résolution pour la conservation du patrimoine agricole

**Rés.226-2014      Conservation du patrimoine agricole**

CONSIDÉRANT, que le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est constitué de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT, que la population agricole de Saint-Onésime-d'Ixworth est active, faisant vivre les commerces et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT, l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT, qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT, que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT, que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

CONSIDÉRANT, que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de Saint-Onésime-d'Ixworth et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT, qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Saint-Onésime-d'Ixworth pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT, qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT, que l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience

de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT, que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;

En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;

En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;

En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

ADOPTÉE

**Rapport du maire** Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire André Hudon fait lecture de son rapport annuel concernant la municipalité. L'intégralité de ce dernier sera distribuée à toutes les adresses du territoire de la municipalité.

**Avis de motion** **Règlement relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux.**

Le conseiller Eugène Miville donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'adoption du budget 2015 et à l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services municipaux, sera adopté.

**Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus**

L'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qui prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée doit faire l'objet d'une déclaration dans les 30 jours;

La directrice générale, en tant que greffière, doit tenir un registre de ces déclarations et en faire le dépôt lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

La directrice générale dépose donc au conseil un extrait du registre de 2014 et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre.

**Rés.227-2014** **Identification des signataires de documents à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière**

Considérant une demande de clarification provenant du Centre financier aux entreprises

Il est proposé par le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le maire, le maire suppléant et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

Que tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et sous la signature de deux de ces personnes,

Soit le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur le maire, par le maire suppléant et par la directrice générale, secrétaire-trésorière;

En date des présentes les personnes autorisées à occuper les postes énoncés, sont les suivantes :

Maire : André Hudon

Maire suppléant : Marcel Lemieux

Directrice générale, secrétaire trésorière : Maryse Lizotte

ADOPTÉE

**Rés.228-2014**

**Adoption du calendrier des séances de 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015.

Que les séances se tiendront le 1er lundi de chaque mois, à l'exception du 7 avril, du 1er septembre et du 1<sup>er</sup> décembre. Les séances débuteront à 19h30.

5 janvier	2 février
2 mars	7 avril
4 mai	1er juin
6 juillet	3 août
1er septembre	5 octobre
2 novembre	1 <sup>er</sup> décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**Rés.229-2014**

**Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes**

Il est proposé par la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le bureau municipal soit fermé au public du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

**Rés.230-2014**

**Fête citoyenne du 5 décembre**

Considérant que la période des fêtes est une belle occasion de se rencontrer et d'échanger;

Il est proposé par la conseillère Kathy Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil organise le vendredi 5 décembre une fête citoyenne, où tous sont invités à venir échanger avec le conseil en place;  
Qu'un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi;  
Que le coût pour l'ensemble de ces festivités sera d'environ 500\$.

ADOPTÉE

**Rés.231-2014**

**Factures du mois**

Il est proposé par le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de novembre 2014 au montant de **53 491.19 \$**

ADOPTÉE

**Rés.232-2014**

**Indexation des salaires et rémunération pour l'année 2015**

Il est proposé par le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour l'exercice financier 2015, le salaire des élus et des employés municipaux soit indexé selon la hausse des prix à la consommation confirmés à 1.6% pour septembre 2014, selon Statistique Canada pour le Québec :

- Élus : 2.5%, conformément à l'article 6 du Règlement 09-2010, qui prévoit un taux minimum de 2.5% ou IPC (plus élevé des 2)
- Directrice générale : selon contrat
- Adjointe de la directrice-générale : selon contrat
- Inspecteur municipal : 1.6%
- Manœuvre : 1.6% s'il s'agit de l'employé de 2014. S'il s'agit d'un nouvel employé 12\$/heure
- Agente de développement : selon contrat

ADOPTÉE

**Dépôt de la liste des sommes dues à la municipalité**

La directrice fait le dépôt de la liste des personnes ou entreprises devant des sommes à la municipalité et elle informe le conseil qu'une lettre de rappel de paiement a été envoyée à tous le 25 novembre dernier.

**Rés.233-2014 Transmission des comptes de taxes et autres arriérés de l'année 2013 à la MRC**

Il est proposé par le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité approuve la liste telle que déposée et demande à la directrice de faire parvenir à la MRC de Kamouraska la liste des arriérés de 2 ans, soit, de 2013, d'ici le 11 février 2015.

ADOPTÉE

**Rés.234-2014 Offre de services forfaitaires, Caïn Lamarre Casgrain Wells**

Considérant l'offre de services reçue;

Il est proposé par le conseiller Marcel Lemieux  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité profite du service-conseil de Caïn Lamarre Casgrain Wells avocats, au coût annuel de 500\$ plus taxes;

Que la résolution 024-2014 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE

**Rés.235.2014 Demande de dons et commandites**

Suite aux demandes de participation financière de la part d'organismes, clubs, etc.

Il est proposé par la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité retienne les demandes suivantes :

Collège Sainte-Anne de La Pocatière, 50\$  
Organisme de participation des parents de l'école l'Étoile-Filante (OPP) 50\$

ADOPTÉE

**Rés.236-2014 Représentation**

Suite à une invitation du comité organisateur du Noël au cœur du Kamouraska.

Il est proposé par le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité achète 1 billet au coût de 40\$ et que Monsieur André Hudon, Maire, soit désigné pour participer à cette activité.

ADOPTÉE

**Rés.237-2014 1<sup>er</sup> versement pour le déneigement des cours municipales**

En respect avec le contrat,

Il est proposé par le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité procède au paiement du 1<sup>er</sup> versement pour le déneigement des cours municipales.

ADOPTÉE

**Rés.238-2014 1<sup>er</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hivers**

En respect avec la demande de l'entrepreneur au cours des années passées,

Il est proposé par le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers à l'exception de la conseillère Kathy Côté qui se retire de la décision :

Que la municipalité procède au paiement du 1<sup>er</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hivers.

ADOPTÉE

**Rés.239-2014 Travaux réalisés dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Il est proposé par le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**Rés.240-2014 Adoption du budget et de la quote-part du service incendie de la Ville de La Pocatière**

Il est proposé par le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité accepte le budget du Service municipal d'incendie de la Ville de La Pocatière au montant total de 567 397\$, soumis par la Ville de La Pocatière, et adopte la quote-part qui lui revient de **35 689\$** pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**Rés.241-2014 Adoption du tarif du lieu d'enfouissement technique pour 2015**

Considérant l'avis reçu de Ville de Rivière-du-Loup;

Description	Tarifs 2015
Matières résiduelles	68.50\$/tonne métrique
Sols contaminés autorisés	68.50\$/tonne métrique
Rejet du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup	35.00\$/tonne métrique
Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes	Gratuit
Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDEP	
• Ovins, caprins, gallinacés	10.00\$/bête
• Autres espèces	68.50\$/tonne métrique

Il est proposé par le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité approuve le nouveau tarif du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

**Rés.242-2014 Attribution d'un numéro civique**

Considérant la demande Monsieur Gaétan Lemieux, propriétaire des lieux concernés;

Considérant la configuration des lieux et certaines vérifications préalables;

Il est proposé par la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité mandate le Comité consultatif en urbanisme à l'étude de la demande d'attribution d'un numéro civique du lot P-245 et portant le numéro de matricule 4941-54-2030.00-0000.

Que le Comité consultatif en urbanisme se rencontre dans les meilleurs délais et qu'il fasse rapport de sa décision au conseil.

ADOPTÉE

**Varia**

Rapport Bâtiments municipaux  
Rapport Matières Résiduelles et Hygiène du milieu  
Rapport Service incendie  
Rapport Urbanisme  
Rapport Budget  
Rapport Comité des Loisirs

**Période de questions (ouverture à 20h28, fermeture à 20h38)**

**Q1** Murielle Bouchard : quel est le salaire de l'agente de développement?

**R1** Maire, André Hudon : seule la masse salariale totale est publique

**Q2** Guylaine Bouchard : pourquoi cesser de louer la salle pour la formation informatique

**R2** Maire, André Hudon : réponse à cette question lors du prochain conseil

**Q3** Murielle Bouchard : pourquoi louer la salle pour des cours de danse

**R3** Maire, André Hudon : réponse à cette question lors du prochain conseil

**Rés.243-2014**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Kathy Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures trente-neuf (20h39)

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales